

## Colloque « Sécurité et Ruralités » - Sénat, 4 octobre 2021

### Compte-rendu des échanges

#### Points saillants

▲ Les zones rurales n'échappent pas à la délinquance mais, dans une société urbanisée, l'enjeu de la sécurité publique dans les zones rurales est peu traité.

▲ En introduction, **Jean-Paul CARTERET a défendu pour l'AMRF l'inscription de la notion d'espace dans la Constitution**, pour que la question de la sécurité soit pensée en fonction de la surface des territoires à parcourir et de leur immensité et non plus seulement par rapport à la population, et pour que soit évoquée l'adaptation des dispositifs de gendarmerie dans les territoires ruraux.

#### ▲ **Table-ronde 1 : Mesurer la délinquance dans nos campagnes**

Il existe une grande diversité de campagnes. Une nouvelle définition de la ruralité a été posée récemment suite à l'Agenda rural. Cette ruralité représente 22 millions d'habitants, soit 33% de la population française et 88% des communes. Pour autant, les campagnes sont diverses. Les ruralités sont différentes, avec des délinquances différentes. Et si, en matière de sécurité, les chiffres et statistiques sont importants pour mesurer la délinquance, il convient également de tenir compte du ressenti et du sentiment d'insécurité.

#### ▲ **Table-ronde 2 : Comprendre et analyser la délinquance en milieu rural**

La délinquance rurale est, pour partie, sous influence urbaine. Cette influence urbaine n'est pas la même en fonction des types de délinquances (exemple : pour les coups et blessures volontaires, il y a une primauté urbaine, mais pour les infractions économiques et financières, l'influence de l'urbain est marginale). Par ailleurs, la proximité d'un centre métropolitain ou la présence d'un axe routier majeur influe sur la sécurité dans les territoires périphériques (exemple : les cambriolages d'habitats pendulaires se développent dans les villages).

#### ▲ **Table-ronde 3 : Organiser une politique de sécurité territoriale**

La question du redéploiement territorial de la gendarmerie pour garantir une meilleure présence en milieu rural est posée et constitue un serpent de mer depuis plusieurs années. Du côté de la direction générale de la gendarmerie nationale, des réflexions sont en cours sur le recrutement, pour que les gendarmes soient davantage liés aux territoires ruraux. La gendarmerie déploie actuellement le dispositif « Ubiquity » (pour le dépôt de plainte à domicile) et se réorganise pour accroître le temps de présence des gendarmes sur la voie publique. Pour renforcer cette proximité, la compagnie de Meaux a par exemple noué des liens entre gendarmes et agriculteurs et entre gendarmes et élus locaux.

▲ **Enfin, plusieurs élus se sont exprimés au cours du colloque.** Ils ont notamment souligné :

- Pour Gilles NOEL (Président de l'AMR de la Nièvre, maire de Varzy) :

> Des problématiques de sécurité souvent liées à des incivilités ou encore à des divagations d'animaux, que les maires doivent gérer.

> Un lien constant très apprécié avec les gendarmes - qui inclut également le sous-préfet - et un besoin de "voir" les gendarmes dans la commune.

> La nécessité pour le maire d'être protégé des actes malveillants dont il peut faire l'objet, pour être conforté dans ses missions d'ordre public.

- Pour Jérôme LALLEMAND (référent sécurité au bureau de l'AM70, maire de Grattery) : l'exemple du déploiement de la vidéosurveillance dans la commune de Grattery suite à des incivilités, des vols... qui a permis de tisser un lien entre la mairie, la gendarmerie, et les citoyens et de découvrir des faits importants de délinquance sur la commune.

- Pour Luc-Henri JOLLY (1<sup>er</sup> adjoint Rosoy, AMR89) : la question de la participation citoyenne, qui fonctionne à Rosoy. Ce dispositif nécessite cependant une formation des volontaires par la Gendarmerie.

## Accueil et mots d'introduction

Roger KAROUTCHI (1<sup>er</sup> VP du Sénat) : Le Sénat traite plus que les médias la question de la délinquance. J'ai en mémoire une question que le sénateur du Cantal Stéphane Sautarel a posé sur l'explosion de la délinquance dans les campagnes. Il n'y a pas de raison que les zones rurales échappent à la délinquance. Faut-il plus de lois, plus de moyens ? Des moyens de contrôle, de répression ? C'est une course poursuite entre les moyens mis pour la sécurité qui sont toujours plus importants et le sentiment croissant d'insécurité des citoyens.

Depuis 15-20 ans, on a le sentiment d'être désarmés devant l'insécurité et ce peu importe les gouvernements.

Jean-Paul CARTERET (VP AMRF) : Je suis un maire rural.

Vaste sujet que la sécurité dans les territoires ruraux, et cela vient d'être dit par Monsieur le sénateur - « urbain », a-t-il dit - : « on ne parle pas assez des zones rurales ». Dont acte.

La sécurité est un vaste sujet, à la mesure de la notion d'espace dont les territoires ruraux réclament depuis longtemps l'inscription dans la Constitution. Nous évoquons souvent le nombre de gendarmes par habitant, mais nous aimerions qu'il soit également question de la surface des territoires à parcourir et de leur immensité, ou bien que soit évoquée la manière dont il est possible d'adapter les dispositifs de gendarmerie dans nos territoires.

Voilà pour le décor. Pour l'étayer, et la situation est identique dans beaucoup d'autres endroits en France, je peux vous expliquer ce qu'il se passe chez moi.

Ma Communauté de communes est le regroupement de deux anciens cantons : 42 communes, 10.000 habitants à peine, presque 50km d'un bout à l'autre, ce qui équivaut à  $\frac{3}{4}$  d'heure à 1h de route. Historiquement, il y avait 2 brigades de gendarmerie, auxquelles il a fallu en ajouter une 3<sup>ème</sup> de la Communauté de communes voisine : soit 55 communes en tout, qui accueillent 12 à 13.000 habitants, et davantage de kilomètres à parcourir. Les 3 brigades constituent un groupement de gendarmeries, qui travaillent ensemble, avec 17 gendarmes pour cet immense territoire. Par conséquent, la notion d'espace est plus que jamais à inscrire dans la Constitution.

Dans ces territoires, les incivilités se développent, petits ou grands méfaits, vols dans les magasins, dépôts sauvages, bruits de voisinage. Une pensée ici à notre collègue maire, bien seul de n'avoir pu empêcher un dépôt sauvage l'an dernier ; il en est mort.

J'ai vécu ces évolutions depuis 25 ans en tant que maire, je ne vois plus trop les gendarmes, occupés aux dépôts de plainte ou autres interventions. Certes, des dispositifs ont été mis en place pour suppléer les gendarmes – vidéosurveillance, vigilance citoyenne – mais rien ne remplace la présence physique du gendarme. Voilà pour le constat.

Dans la perspective du Beauvau de la Sécurité, l'AMRF a été auditionnée et a plaidé pour davantage de gendarmes – nous n'avons pas de police chez nous – avec une prise en compte indispensable de l'espace, avec de la proximité et de la présence, un rôle retrouvé d'acteur social pour le gendarme, une relation améliorée et incluse avec les élus et les citoyens, un rôle préventif rendu possible. Nous ne souhaitons pas de gendarmes ou polices communales ou intercommunales, car cela créerait une fracture entre les communes qui pourraient financièrement en avoir et celles qui ne pourraient pas. Nous ne voulons pas de cette fracture : la sécurité est une compétence régaliennne de l'Etat et chacun des citoyens français y a droit.

Quid du Beauvau de la sécurité ? L'AMRF a salué le doublement en 10 ans de la présence des policiers et des gendarmes, une loi de programmation pour les sécurités, le dépôt de plainte en ligne, la mise en place d'une réserve opérationnelle... nous attendons à présent la mise en œuvre effective

de ces dispositifs. J'espère que ce colloque consacré à la sécurité dans nos territoires saura en établir les pistes et en creuser le sillon. Merci.

Eric FREYSSELINARD (directeur IHEMI) : Nous sommes au Sénat, maison des territoires.

Je salue la présence de Jean-Paul CARTERET, président des maires ruraux de Haute-Saône. La Haute-Saône est l'incarnation de la ruralité, un pays qui se prend en main.

L'IHEMI a été créé l'an dernier, suite à la fusion entre le Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur (CHEMI) et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Il y est beaucoup question de formations, de recherches et nous publions également les Cahiers sécurité et justice.

L'enjeu de la sécurité publique dans les zones rurales est mal connu. Dans une société urbanisée, le rural est mal défini, voire occulté. Il semblait presque appartenir au passé. Et puis les gilets jaunes ont réveillé la société, car une partie de la ruralité se sentait oubliée.

Il y a une floraison d'analyses sur la ruralité, mais qui font le plus souvent l'impasse sur la sécurité. Il existe bien une délinquance en zone rurale, qui augmente (mais moins rapidement qu'en ville). Par exemple, les raids itinérants, les questions de stupéfiants, les violences intrafamiliales, les problèmes de sécurité routière, ou encore la délinquance liée au numérique. Si le taux de vols avec violence est bien supérieur en zone urbaine, le taux de cambriolages est lui quasiment identique en zone urbaine et en zone rurale. Nos forces de sécurité intérieure construisent des schémas et construisent des stratégies durables pour identifier les risques.

### **Introduction générale – Les politiques territoriales de sécurité : historique et difficultés structurelles.**

Anne WUILLEUMIER (docteur en science politique) : On est passé d'une appréhension quotidienne de la délinquance à des questions de trouble à l'ordre public. Depuis les années 70, on observe un plus fort souci du local et une volonté de territorialiser la sécurité. Il y a eu trois rapports importants, qui ont marqué la question de la sécurité :

- Un premier rapport en 1977, le rapport Peyrefitte, qui a été un élément fondateur, en donnant une place importante au sentiment d'insécurité. Ce rapport a produit 105 recommandations, pour lesquelles les maires des grandes villes ont été entendus. Ce rapport a souligné les écarts de conceptions sur les questions de sécurité et a pointé le manque de place accordée aux collectivités locales
- Le rapport Bonnemaïson de 1982, qui préconise la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit d'entreprendre une action au niveau de la commune et du quartier. On a vu se créer les CCPD (conseil communal de prévention de la délinquance) et, en 1990, 800 communes avaient un CCPD. Puis en 1983 c'est le conseil national de prévention de la délinquance qui était créé par décret.
- Le rapport Bélorgey de 1982 - *Les réformes de la police* - qui prône une réforme du fonctionnement de la police.

Ces trois rapports entendent inscrire l'action publique de la sécurité dans le quotidien des personnes, au niveau du territoire de vie. La qualité du lien police-population apparaît comme une condition de l'efficacité de l'action policière.

La question de la « désistance » (=sortie de délinquance) a été ajoutée ensuite.

Cette notion de politique territoriale de sécurité est représentative du fait que c'est dans les observations de la vie quotidienne que l'on peut reprendre la délinquance (système d'action locale).

En parallèle, il est question de la recherche institutionnelle du territoire administratif pertinent (intercommunalité, communauté d'agglomération, métropolisation). Aux territoires de vie ordinaire, on oppose des territoires administratifs plus grands.

A titre d'exemple : la Belgique a opté pour des zones de polices intercommunales.

En France, on a opté pour une dynamique de contractualisation (exemples : contrat de ville, contrat de sécurité intégrée), mais nous connaissons les limites de la contractualisation : les différents statuts des co-contractants et la longueur des délais de contractualisation.

Au niveau des acteurs : les maires et les services étatiques (police et gendarmerie). Les maires urbains sont acteurs de la sécurité locale, ils jouent un vrai rôle. Pour cela, deux outils spécifiques existent : la police municipale et la vidéosurveillance. Les agents de police de la rue ont trouvé comment jouer leur rôle de proximité, mais pas l'organisation étatique (les policiers font beaucoup d'actes judiciaires, ont beaucoup de choses à faire et ne font pas de proximité – la proximité, c'est ce qu'il reste à faire quand on a fait tout le reste). Un symbole : le travail de délégué à la population est confié à un retraité de la police.

Certains chercheurs prônent la décentralisation de la police de sécurité publique ; ce n'est pas une piste envisagée par les autorités.

Une autre piste est celle de l'instrumentation des politiques de sécurité. Par exemple : le diagnostic territorial de sécurité (politique de sécurité partagée) ; depuis le milieu des années 90, c'est une piste suivie en France. L'outil est ici l'analyse stratégique, en 4 temps, du diagnostic de la problématique à la solution. C'est la méthode « SARA » : Situation Analyse Réponse Appréciation.

Sa mise en œuvre suppose une autonomisation de la police.

J'ai en souvenir le témoignage d'un policier québécois qui disait que les français ont un diagnostic précis, mais n'ont pas de plan d'action.

En conclusion : l'histoire racontée est urbaine, mais l'idée que la question de la sécurité n'est qu'une question présente en ville est obsolète ; la campagne connaît également des problèmes de sécurité. Mais la ruralité a moins de moyens humains, financiers... comment la gendarmerie se saisira-t-elle de cet enjeu ?

Intervention de Jean-Luc BŒUF : Je tiens à rappeler que la population française a augmenté de 3 millions ces dernières années, et de 2 millions en zone de gendarmerie. Donc on ne peut pas résumer la gendarmerie à la ruralité.

### **Table-ronde 1 : Mesurer la délinquance dans nos campagnes**

Pierre PISTRE (géographe) : Il existe une grande diversité des campagnes et des populations.

Sur la diversité des espaces : il y a une nouvelle définition de la ruralité suite à l'Agenda Rural, qui a émergé dans le cadre d'un groupe de travail avec notamment l'AMRF. Le rural compte environ 22 millions d'habitants, soit 33% de la population et 88% des communes.

Mais cette définition a une limite : elle rend peu compte de la diversité de ces territoires. Pour caractériser la diversité de la typologie de campagnes, il existe également une définition multifactorielle (paysage, démographie, etc.) dans laquelle la campagne correspond à 42% de la population et 92% des communes.

On voit trois catégories de campagnes :

- La campagne des villes 26%
- La campagne productive 8% (exemple : le Nord)
- La campagne vieillissante 8% (exemple : Centre de la France, montagne)

Derrière ces territoires, il y a différentes caractéristiques (plus ou moins prégnantes) : l'agriculture, la proportion de personnes âgées, le logement résidentiel ou touristique.

Cela montre bien la question de la diversité des ruralités, même si le facteur commun reste bien sûr la faible densité de population.

Outre la diversité des espaces, il y a une diversité des populations qui habitent ces espaces. Plusieurs caractéristiques peuvent être prises en compte pour mettre en relief cette pluralité :

- Le niveau de revenu et le rapport interdécile (rapport entre le niveau de vie le plus élevé et le plus faible) : les populations rurales ont des revenus plus faibles ;
- Le flux migratoire positif : avant la crise sanitaire,  $\frac{3}{4}$  des campagnes gagnaient des habitants et cette croissance migratoire repose sur une variété de catégories socio-professionnelles (cadres, ouvriers, artisans...);
- Les nationalités : 3 - 4% de la population rurale sont de nationalité étrangère, mais les territoires ruraux sont, comme les autres, de plus en plus marqués par des phénomènes de mondialisation.

Les ruralités sont plurielles au niveau national et diverses au niveau local, avec des formes de mobilités très différentes (déplacements ville-campagne, interrégionaux, hameau-bourg, etc.)

La ruralité est un espace divers et mouvant.

Aurélien POISSONIER (chef du Bureau des analyses spatiales sur la délinquance, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) : Il y a une grande nuance à faire dès le départ, en prenant en compte la différence entre ce qu'il se passe sur le terrain et ce qui remonte, dans la mesure où pour être enregistré, il faut un dépôt de plainte.

Nous avons une difficulté méthodologique d'identification de la délinquance en milieu rural, pour plusieurs raisons : définition rurale en perpétuel mouvement, événements rares (mesure volatile en pourcentage ; par exemple : un cambriolage sur une année fait exploser le pourcentage par rapport au nombre d'habitant), territoire mal adapté à une enquête statistique.

Les communes rurales enregistrent un nombre plus faible de faits de délinquance. En matière de sécurité, il y a un distinguo entre le vécu et le ressenti. Suite à une enquête « Cadre de vie et sécurité », on a repéré que 7% de la population à Paris avait été témoin d'un acte de délinquance, versus 2% en zone rurale. Cela influe sur le sentiment de sécurité. 80% de la population vivant en zone urbaine trouvent leur territoire sûr, contre 92% de la population vivant en zone rurale.

Un rapport du CGET de 2019 s'intéressait à la délinquance dans les campagnes. Il y a plusieurs typologies de campagnes. Les communes rurales de périphérie urbaine ont plus de délinquance que les campagnes vieillissantes (sauf pour certains actes : les homicides, les viols).

Gaétan GORCE (organisateur) : En périphérie des villes, la dominance concerne les cambriolages et les vols simples. De façon générale, en zones rurales il y a plus d'attaque aux biens qu'aux personnes, sauf certains actes (ex : agression sexuelle). Il existe également un seuil de population au-delà duquel il y a une délinquance endogène.

Colonel Michael FUMERY (commandant du groupement de Seine-et-Marne) : Au quotidien, la ruralité peut avoir une note péjorative et c'est délétère pour la gendarmerie, qui doit se battre plus que la police - lorsqu'il y a des réformes – pour avoir gain de cause (exemple : pour les recrutements). La gendarmerie traite avec le plus grand soin la ruralité.

En matière de sécurité, la mesure et le ressenti sont deux choses distinctes. Nous avons beaucoup de chiffres, tout est chiffré. Il est néanmoins intéressant de s'intéresser au ressenti.

Nous faisons en sorte qu'il y ait un référent gendarmerie par commune.

Les problématiques perçues par les élus se décomposent en deux questions : voyez-vous assez vos gendarmes ? (dialogue brigade/élus) et : comment décrivez-vous le sentiment d'insécurité ? (exemple : impacts des délits routiers et du dépôt d'ordures sauvages en zone rurale).

Gaétan GORCE : Les ruralités sont différentes, avec des délinquances différentes. La gendarmerie est de plus en plus sollicitée par ces territoires, qui gagnent en population (pour des missions de sécurisation : sécurité routière, animaux divagants...).

Gilles NOEL (Président de l'AMR de la Nièvre et Maire de Varzy) : Nous avons 308 communes et 403 gendarmes.

Il y a une tradition de dialogue avec les maires, hormis les motards qui refusent tout dialogue avec nous les maires. Peu de police municipale (9 ou 10 villages sur les 308 équipés d'une police municipale). Donc pour assurer le continuum de sécurité, nous sommes peu équipés.

Et puis nous constatons des restructurations d'effectifs en gendarmerie en milieu rural, avec des bâtiments que nous vous louons qui ont évolué dans leurs fonctions. Mon village, avec ses 1356 habitants sur 4418 hectares, est traversé par une route nationale. La première problématique ce sont les incivilités. Pour les divagations d'animaux, les gendarmes nous appellent pour que l'on s'en occupe.

On utilise les numéros de portables des gendarmes. La présence des gendarmes est nécessaire, même si le sentiment d'insécurité est faible. Nous demandons à ce que les gendarmes passent.

La gendarmerie apporte un réel service vis-à-vis des citoyens.

Il y a un lien à faire avec la réponse pénale ; on a l'impression que les affaires traînent et que les peines prononcées posent question.

Aux relations gendarmes-maires, on associe beaucoup le sous-préfet, pour se plaindre ou faire le lien. Le sous-préfet est un allié pour les maires.

Avec les gendarmes, on a leur numéro de portable, on a un référent par commune, ils viennent aux cérémonies officielles – ce qui est très apprécié.

Pour nous, un gendarme, c'est une famille, avec des enfants à l'école. C'est aussi une possibilité de voir le gendarme dans un autre lieu que la gendarmerie.

En revanche, quand il y a un départ, on voit de plus en plus de jeunes arriver, ce qui fait disparaître la mémoire locale.

Dans les actions de prévention, les maires jouent un rôle positif avec leurs informations et leur connaissance des habitants.

Les maires sont invités à des rencontres, où on leur communique des chiffres. Systématiquement, on évoque la question des gens du voyage lors de ces réunions. C'est un réel problème.

La semaine dernière, nous avons signé une convention de coopération avec la gendarmerie, la préfecture et deux associations d'élus de la Nièvre. J'essaie de relayer cette démarche auprès de mes collègues.

Enfin, dans nos villages, la seule autorité est souvent le maire et je revendique le fait que l'on soit protégé des actes pas toujours sympathiques à notre égard, pour être confortés dans nos missions d'ordre public.

## Questions

Isabelle RAYMONT PAVERO (sénatrice du 37): En étant sénatrice et conseillère départementale, je souhaite rebondir sur ce qui a été dit. On a parlé d'une territorialisation au niveau des gouvernances. Je veux dire ô combien nous vivons déjà au quotidien ce décalage, au Sénat, entre les sujets de sécurité nationaux (terrorisme, gilets jaunes, manifestations...) et le territoire. Les forces de gendarmerie sont proches des élus, avec les sous-préfets. Et ce décalage n'est pas toujours simple à vivre.

Il y a les chiffres et il y a le ressenti. Le président de l'AMR de mon département est en visio avec nous et je sais qu'il était sensible à ce que l'on évoque la question des gens du voyage.

On sent arriver des problématiques de communes proches de métropoles, avec la radicalisation et des élus pas toujours armés pour y répondre.

De même, la guerre informationnelle et la cybersécurité : on a du mal à sensibiliser les personnes sur les territoires ruraux sur ces questions. Les escroqueries sont très nombreuses dans les territoires et il y a un gros travail à faire de sensibilisation de la population.

Depuis 2 ans, je remarque un changement dans les brigades de gendarmerie qui viennent de plus en plus à la rencontre des élus.

Eric FREYSSELINARD (directeur IHEMI) : En tant qu'ancien préfet, je souhaitais répondre sur la question des gens du voyage. Il y a des outils disponibles : la construction d'aires d'accueil de gens du voyage, car le respect de ces obligations des schémas départementaux permet le recours à la force publique.

Pour la force publique, ce qui compte c'est la réactivité : les installations sont généralement le dimanche, donc il faut un constat de police ou de gendarmerie le dimanche après-midi ou le lundi à la 1<sup>ère</sup> heure avec une demande du maire, donc pas de courrier par la poste, c'est trop lent et les gens du voyage ne restent pas plus d'une semaine. Ensuite, il faut que - dans l'heure - il y ait une mise en demeure signée à la préfecture. Ensuite les avocats saisissent le tribunal administratif et l'expulsion par la force publique se fait le jeudi ou le vendredi... mais à condition d'être très rapide au niveau des délais. Cela change beaucoup de choses, car on sait que la loi est respectée.

Marie-Laure PEZANT (chargée de mission sécurité à l'AMF) : la cybersécurité concerne également les zones rurales, qui sont moins aidées. Le télétravail a généré beaucoup d'atteinte pour les collectivités et les administrés. Les maires ont une mission de prévention de la délinquance, donc ils doivent être informés de ce problème. Nous avons mis en place un outil : [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr)

## **Table-ronde 2 : Comprendre et analyser la délinquance en milieu rural**

Jorick PERRIN (diplômé de géographie) : Je vais faire une synthèse de mon mémoire de recherche sur « La délinquance rurale sous influence urbaine » rendu en 2009.

Sur la répartition spatiale des catégories de délinquance : existe-t-il une délinquance des villes et/ou des campagnes ? 9 familles de délinquance ont été identifiées, on peut voir certaines influences. Exemple : crimes et délits sur les personnes ainsi que coups et blessures volontaires ont une primauté urbaine. En revanche, pour les homicides, il y a une influence marginale de l'urbain.

Plus le type de délinquance est urbain, plus le modèle est performant et proche de la réalité géographique.

Les limites de ces analyses : la définition du rural et l'échelle choisie (le département), ainsi qu'une absence d'étude dynamique.

Igor LEFEVRE (enseignant-chercheur à l'université de Toulouse) : évoque une expérimentation de la fin des années 90 à début 2010.

Il s'agissait d'interroger les problématiques de délinquance et de sécurité en les croisant avec les concepts de ruralité, de rurbanisation et de périurbanisation. La zone d'étude était l'ancienne région Midi-Pyrénées. Le postulat était : les objets environnementaux et géographiques constituent un élément important d'explication de la nature des faits et de la pression criminelle sur un territoire.

Le territoire n'est plus conçu dans une logique de sédentarisation, mais de polarisation, d'attractivité et de zones d'influence.

Il y a différents territoires : celui de l'acte, celui de l'origine de l'auteur/de la victime, celui de la diffusion des médias sociaux.

Un des constats : les ravages de l'habitat pendulaire.

Les effets constatés : sur les populations (hausse du sentiment d'insécurité, l'enjeu de la tranquillité publique est devenu un enjeu politique local) et sur l'action publique (difficulté d'adaptation de l'action policière à ces mutations, recours accéléré aux polices municipales à partir de 2008).

Gaétan GORCE (organisateur) : On constate un déficit d'études en matière de sécurité.

Lieutenant-colonel Jérôme BARLATIER (Service central du renseignement criminel) : On applique le « savoir pour agir », c'est-à-dire bien comprendre la problématique pour bien y répondre.

Il y a une complexité des zones rurales (exemples : les stations de ski, qui peuvent multiplier par 5 le nombre d'agents nécessaires l'hiver). Depuis ce matin, on évoque la question des statistiques. Il est important aussi de parler de « reportabilité » ; c'est la capacité d'une victime à porter plainte.

Par exemple : cambriolage : taux de reportabilité 75%, mais violence conjugale : 5%

Il ne faut donc pas analyser les chiffres en fonction des plaintes reçues.

Le renseignement criminel tend à utiliser plusieurs sources : la territorialisation (même si en fonction des infractions il n'y aura pas de différence entre urbain et rural, comme : cyberdélinquance ou homicide), la sociologie (beaucoup de personnes âgées), la présence d'autoroutes ou de zones en bordure d'autoroute, la culture (exemple : en Corse, on ne dépose pas plainte) ... il s'agit de comprendre la délinquance dans sa complexité.

Général Marc de TARLE (commandant de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante) : La délinquance itinérante peut donner lieu soit à des actes en série, soit à des actions beaucoup plus ciblées. Le conseil de l'Union européenne constatait déjà en 2010 l'essor de cette délinquance itinérante. Puis elle est devenue une priorité de ce même conseil en 2013. Le premier objectif c'est de mesurer l'essor du phénomène, de connaître les modes opératoires, les acteurs, et les pays sources. Qui sont ces délinquants ? Il peut s'agir de la frange criminelle des gens du voyage, qui va s'associer avec des groupes urbains. Quant aux actions, il peut s'agir d'attaques de fret par exemple, ou des attaques d'entrepôts (notamment en zone rurale), des attaques de camions de cigarettes ou encore de distributeurs de billets. Il y a aussi une criminalité qui vient des pays de l'Est (par exemple, la mafia russophone), avec un système très hiérarchisé, très cadré. Il y a aussi des groupes « opportunistes » qui pratiquent des vols de moteurs de bateaux, de GPS agricoles, ou de tracteurs agricoles (300 faits de vols de tracteurs agricoles enregistrés en 2020). Enfin il y a une criminalité clanique (pickpockets). Toute cette criminalité est présente en France.

Jérôme LALLEMAND (maire de Grattery, référent sécurité au bureau de l'AMR Haute-Saône) : En 2017, la commune s'est lancée dans la mise en place d'une vidéosurveillance, suite à des incivilités, des vols... Un lien s'est alors tissé entre la mairie, la gendarmerie, et les citoyens. Par ce biais, une grande délinquance a été découverte sur la commune. La lecture de plaques d'immatriculation a conduit à identifier de grands délinquants qui évitaient les grands axes en passant par les petits villages. Puis en 2019, les habitants ont souhaité des caméras supplémentaires. Aujourd'hui il y a une dizaine de caméras sur la commune.

### **Table-ronde 3 : Organiser une politique de sécurité territoriale**

Arnaud HOUTE (professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne-Université) : très tôt, on trouve l'idée que la gendarmerie est particulièrement destinée à la protection des campagnes et des grandes routes. Jusque-là peu étudiée, l'histoire de la gendarmerie a commencé à faire l'objet d'un chantier de recherche il y a une vingtaine d'années.

Trois grandes périodes peuvent être distinguées :

- Du début du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1860, le temps fondateur : la gendarmerie se caractérise à la fois par de la distance et du contrôle. C'est une gendarmerie alors essentiellement urbaine. Les gendarmes sont dans les villes et en sortent peu. Le gendarme est un militaire, plus instruit que la moyenne de la population. A cette époque, la demande sociale de sécurité publique ne va pas jusqu'à la gendarmerie mais s'arrête au maire. La gendarmerie intervient alors sur des missions qui sont mal acceptées par la population (par exemple, la police de la chasse ou la police du « roulage », perçues comme un ensemble de règles contraignantes). Dans les territoires ruraux, les gendarmes subissent des rébellions de la population.
- De 1860 à 1960 : c'est la construction de l'image d'Epinal du gendarme. Un choix politique s'opère : celui de renforcer les moyens d'encadrement des campagnes. Les effectifs

augmentent fortement et un changement de culture professionnelle s'opère. Le gendarme reste un militaire mais le relationnel est favorisé. La demande sociale évolue également, notamment parce que la propriété se développe. La gendarmerie devient alors une ressource pour protéger la propriété.

- A partir des années 60, ce modèle s'effrite (et en 1964, sort le film *Le gendarme de St-Tropez...*).

François DIEU (professeur des universités, Université Toulouse 1 Capitole) : Le maillage, l'émiettement des forces de gendarmerie sur le territoire correspond-t-il à la gendarmerie française aujourd'hui ? Sa densité est-elle encore utile et opérante ? Si la gendarmerie a su se moderniser, son organisation territoriale reste traditionnelle. Deux objectifs sont à prendre en compte :

- La nécessité de maintenir la proximité avec la population. Il conduit la gendarmerie à maintenir beaucoup de ressources et de moyens, pas forcément là où se concentrent les difficultés. On observe une proximité qui se traduit dans le bâti, une proximité « béton », qui ne garantit pas nécessairement une proximité humaine ;
- Le coût. Est-il rationnel, d'un point de vue budgétaire, de maintenir le maillage actuel ?

Un autre mode d'organisation pourrait être trouvé, qui garantirait une meilleure présence en milieu rural. Cette question du redéploiement territorial est un serpent de mer. Parce qu'elle se heurte à la société française et à son immobilisme. Et la gendarmerie n'a pas la main sur son organisation territoriale qui dépend du ministère de l'Intérieur, voire du président de la République directement. Enfin, les élus sont attachés à ce maillage territorial, ils demandent davantage de gendarmes parce qu'ils sont confrontés à de la délinquance, qui n'épargne pas le monde rural. Une piste serait d'alléger la présence, pour l'améliorer : moins d'unités mais des unités plus mobiles et plus dynamiques.

Sous-direction de l'emploi des forces à la direction de l'emploi des forces, Direction générale de la gendarmerie nationale : La gendarmerie couvre 95% du territoire, soit 52% des Français. Elle compte 100.000 gendarmes professionnels et 30.000 réservistes. Le maillage territorial de la gendarmerie ne cesse d'évoluer pour s'adapter aux menaces.

Cela représente 3100 brigades. L'objectif : assurer la sécurité de tous les Français. Le rural n'est pas épargné par la radicalisation, la montée en puissance des extrêmes...

Mais le lien de proximité avec la population s'est distendu. Des réflexions sont en cours sur la question du recrutement, pour que les gendarmes soient davantage liés aux territoires ruraux. La gendarmerie déploie par ailleurs actuellement son dispositif « Ubiquity », pour le dépôt de plainte à domicile, et se réorganise pour accroître le temps de présence des gendarmes sur la voie publique.

Séverine HAMMEL (CCGN de Meaux) : Concrètement, la brigade de Meaux a mis en place un groupe de discussion entre les agriculteurs et les gendarmes, pour échanger des informations. Parce qu'il y a au départ une méconnaissance du monde agricole de la part des jeunes gendarmes qui arrivent dans la compagnie. Une journée d'immersion au sein d'exploitations a été mise en place dans cette brigade pour les nouveaux arrivants. La brigade a aussi mis en place un accompagnement des élus du territoire dans le déploiement de la vidéosurveillance. Une mallette pédagogique a été développée par le GIGN et une formation de 4h a aussi été proposée aux élus.

Laurent DUMAINE (procureur de la République, tribunal judiciaire de Foix) : Les procureurs de la République ont la sensation de n'avoir aucune prise sur le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants. A l'initiative des maires, une rencontre annuelle a été mise en place entre le procureur et les élus.

Luc-Henri JOLLY (1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Rosoy, 89) interroge la Gendarmerie sur ce qu'elle pense de la démarche de « participation citoyenne ».

Dans la commune de Rosoy, ce dispositif a été mis en place depuis 2016 avec – au départ – quelques difficultés de recrutement de volontaires, qui pouvaient avoir des a priori sur ce que recouvrait exactement cette démarche. Ces freins ont cependant été levés grâce à la mise en place d'une formation des volontaires dispensée par la Gendarmerie, permettant de poser un cadre clair sur ce qu'était la participation citoyenne (surveillance, signalement). A Rosoy, la participation citoyenne fonctionne bien et est efficace (elle a notamment permis le repérage d'un dépôt d'explosifs dans un village voisin).

A la question de l'écu, le Général interrogé a par ailleurs répondu que la Gendarmerie était favorable à la poursuite des signatures de conventions de « participation citoyenne » (la difficulté récurrente, pour la Gendarmerie, étant le manque de retours d'informations chiffrés sur cette démarche).

-----